



## Concours de dessin – Règlement

Article 1er : Ce concours est ouvert à tous les enfants scolarisés dans le primaire.

Les enfants concourront dans 2 catégories

: « Les Grands » (CE2, CM1 et CM2) « Les Petits » (CP et CE1).

Le thème est : « **Je dessine mon jardin imaginaire** ».

Le choix des techniques utilisées est libre (crayons de couleurs, feutres, pastels, peinture, fusains...) sauf les collages et compositions, les photos...

Un seul dessin par enfant sera accepté. Il devra être en couleur et exécuté sur une feuille blanche au **format A4** (29,7 x 21 cm), **orientation paysage**.

Afin de garantir une totale impartialité du jury, le dessin ne devra comporter ni nom, ni prénom, ni aucune inscription qui pourrait identifier son auteur.

Nota : Tout dessin non conforme à l'article 1 sera considéré comme nul.

Article 2 : La date limite de dépôt des dessins est le vendredi 26 novembre 2021 à 12h. Les dessins pourront être déposés dans les écoles participant au concours ou à la Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse, Maison des Associations - Espace Sant'Angelo - 20200 - BASTIA ;

Article 3 : L'instituteur-trice s'assurera que chaque dessin déposé par les enfants sera identifiable par les organisateurs, avec les informations suivantes : nom et prénom de l'enfant, classe et école.

Nota : Tout dépôt non conforme à l'article 3 sera considéré comme nul.

Article 4 : Le Jury est composé des bénévoles de l'association Lire et Faire Lire. Le choix des dessins lauréats se fera dans les locaux de la Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse quelques jours avant la manifestation.

Article 5 : 3 prix seront décernés :

- Le prix des « Grands », qui récompensera les CE2, CMI et CM2 ;
- Le prix des « Petits », qui récompensera les CP et CE1 ;
- Un « prix spécial du jury ».

Les 3 gagnants, des prix « les Grands », « les Petits » et « Prix Spécial du jury » illustreront l'affiche de la prochaine Bourse aux Jouets. De plus, ils recevront 1 bon d'achat, 2 places de cinéma, des billets pour la Grande Roue et 1 livre.

Article 6 : La remise des prix se fera le jour de la 7<sup>ème</sup> Bourse aux Jouets, le samedi 4 décembre 2021, à partir de 16 heures. Les gagnants devront être présents ou se faire représenter pour recevoir leurs prix.

À défaut de présentation, leurs prix seront redistribués à d'autres participants.

Article 7 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre l'Organisateur et les participants (gagnants ou non).